

B. GRIESSER, S. O. Cist., *Die « Ecclesiastica officia Cisterciensis Ordinis » des Cod. 1711 von Trient* (Anal. S. Ord. Cist. 12, 1956, pp. 153-288).

Depuis que l'infatigable « détecteur » de manuscrits dom J. Leclercq avait attiré l'attention sur le codex 1711 de la Biblioteca Communale de Trente dans RHE XLVII, 1952, 172-176, les spécialistes n'ont cessé de s'intéresser de plus en plus à ce précieux manuscrit : il contient le plus ancien texte connu des Us liturgiques et monastiques de Cîteaux et la clef pour plusieurs problèmes restés sans solution jusqu'à présent. Monsieur Jean Lefèvre l'a pris comme base pour son travail à l'Université de Louvain, travail qui bouleverse des certitudes réputées acquises depuis longtemps ; il en a en même temps publié l'*Exordium Cistercii* et la *Summa Carte Caritatis* avec les fameux *Capitula Cisterciensis Ordinis* et les *Usus conversorum* (du moins en notes, comme variantes).

Le père Bruno Griesser, qui s'est déjà fait une renommée de spécialiste par ses publications précédentes, nous présente ici le texte des « *Ecclesiastica officii Cisterciensis Ordinis* », la part du lion du ms. 1711 de Trente, comprenant la législation liturgique et monastique, que les législateurs prémontrés ont fait rentrer dans le « *Liber Ordinarius* » d'une part et dans les « *Statuta primaria* » de l'autre. Il en donne le texte critique, précédé d'une longue introduction très bien faite. L'historien de l'ancienne liturgie monastique, et surtout du rit cistercien et prémontré trouve ici un document de première valeur et un instrument de travail dorénavant indispensable.

L'introduction se recommande par son sérieux et sa compétence. Après une description du ms. et de son histoire (il provient non pas d'un couvent de femmes, comme dom J. Leclercq le pensait, mais bien d'une abbaye de moines des environs de Milan), l'auteur discute le problème ardu de la datation, car la valeur de son témoignage en dépend en grande partie. Les différents éléments de la recherche sont examinés tour à tour : il doit être contemporain du bréviaire de saint Etienne, antérieur à la révision du chant cistercien et à la première rédaction des Statuts de Prémontré, c'est-à-dire entre 1130 et 1135 (l'auteur corrige ainsi l'hypothèse de monsieur J. Lefèvre qui date la rédaction de 1151 environ). Le texte représente une rédaction très primitive, peut-être la première codification complète des Us de Cîteaux (il s'y trouve assez de notes locales pour supposer une « abbaye-mère » ayant servi de maison d'essai, « *ad experimentum* », et puis de modèle pour les autres) ; en effet, comparé aux passages qu'il a de commun avec l'Ordinaire de Prémontré, son texte est parfois assez gauche et plein de sous-entendus, et n'étant plus le texte original, on y sent parfois la couture des remaniements (voir p. ex. p. 170-173 et 175).

Il nous serait impossible de relever tous les points intéressants pour l'historiographie prémontrée et monastique en général. Seule-

ment quelques conclusions. On constate de plus en plus que ces grands Ordres médiévaux ne sont pas l'œuvre d'un seul homme, mais de toute une équipe, disons même d'un ou de plusieurs générations, et que leur forme définitive n'est que le résultat d'une incubation et d'une maturation lentes. Ce fut le cas non seulement des Charteaux et des Prémontrés, mais également de Cîteaux, contrairement à ce qu'on s'est parfois représenté.

Une autre remarque concerne la parenté étroite entre ce texte et celui de la législation de monastique et liturgique de Prémontré, plus étroite même que H. Heyman (*Untersuchungen über die Praem. Gewohnheiten*. Tongerlo 1928) et moi-même (*Essai sur les sources de l'Ordo missae prémontré*. Postel 1947) ne l'avions pu relever, ayant dû travailler sur le texte altéré de Guignard. Pourtant un examen comparatif détaillé entre les deux textes se révèle particulièrement instructif, précisément pour ce qui est de l'indépendance objective de la tradition liturgique représentée par Prémontré par rapport à Cîteaux. Nous espérons y revenir à une autre occasion.

D'autre part le dernier mot sur les Us monastiques et liturgiques de Cîteaux ne pourra être dit qu'après avoir fait une étude comparative systématique de ces Us avec ceux de Cluny, comme l'auteur le remarque très justement (p. 174-175). On ne peut que souhaiter que ce travail soit fait le plus vite et le plus sérieusement possible, maintenant que les documents nécessaires sont sous la main.

B. LUYKX, O. Praem.

K. G. FELLERER, *Kirchenmusikalisches Jahrbuch*, 39 (1955). Cologne, Verlag J. P. Bachem, 112 pp. in-12.

Cet annuaire, édité par la commission de musique religieuse d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse, n'a plus besoin d'être présenté ou recommandé. Son volume n'est pas grand, mais il renferme dans une forme condensée les résultats d'une science et de recherches achevées. Les sept contributions de ce tome comprennent les différentes périodes de l'histoire de la musique religieuse en occident et sont le travail de spécialistes en la matière. Relevons d'abord l'étude de dom Lucas Kunz de Gerleve (p. 3-9) au sujet des textes de Bède le Vénérable sur le rythme des chansons, textes révélateurs entre autres pour l'interprétation du chant grégorien (c'est pourquoi dom Mocquereau et son école les ont complètement ignorés). Le professeur W. Lipphardt soumet le fameux manuscrit de Laon du x^e siècle (Bibl. munic. 249, Paléogr. music. 1^e série, tome 10) à un examen détaillé pour en déduire la valeur du point et du *pes* (p. 10-40) ; examen qui se recommande par sa méthode sérieuse et rigoureuse et qui n'aboutit pas, lui non plus, aux conclusions de Solesmes. Relevons ensuite l'article de G. P. Köllner (p. 55-70) sur la valeur de la réforme du chant liturgique